



Indemnisation d'un véhicule après un sinistre

Par **cmel**, le 13/12/2012 à 03:11

Bonjour,

Mon véhicule qui était stationné devant chez moi sur le bas côté de la chaussée a été percuté par un autre véhicule. Heureusement, j'ai pu remplir un constat avec le conducteur.

Suite à cette accident mon véhicule ne pouvait plus rouler. Lors de mes démarches auprès de mon assurance, il m'a été dit que je devais amener mon véhicule dans le garage avec qui il travaille pour expertise. Le remorquage a donc été pris en compte par l'assurance. Mais arrivé au garage ils ont refusé de garder le véhicule pour cause qu'il n'avait plus de place et que mon véhicule ne roulant plus, il ne pourrait pas le garder. Ainsi, mon véhicule a été ramené chez moi sur recommandations de mon assurance qui m'a dit que l'expert viendrait sur place chez moi. Entre temps, j'ai eu un PV de 35 EUROS pour stationnement abusif de plus de 7 jours sur la chaussée que j'ai payé et donc suite à cela j'ai du faire appel à un remorqueur que j'ai payé 90 euros pour déplacer le véhicule chez mes parents pour qu'il ne soit plus en stationnement abusif. L'assurance n'a pas accepté de prendre en compte ce deuxième remorquage car il n'intervienne qu'une seule fois pour un sinistre m'ont-ils dit.

Et là, j'ai reçu les résultats de l'expertise me disant que mon véhicule est économiquement irréparable et que sa valeur est estimée à 300 euros. Alors, je me demande est-ce que ce n'était pas à eux de payer mon deuxième remorquage et mon amende sachant que c'est eux qui m'ont dit de ramener le véhicule devant chez moi et si je n'ai pas droit à des indemnisations pour tout le temps où je suis sans véhicule sachant que je continue de payer une assurance 117 euros par mois bien que mon véhicule ne roule plus?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par **chaber**, le 13/12/2012 à 07:38

bonjour

[citation] Lors de mes démarches auprès de mon assurance, il m'a été dit que je devais amener mon véhicule dans le garage avec qui il travaille pour expertise. Le remorquage a donc été pris en compte par l'assurance. Mais arrivé au garage ils ont refusé de garder le véhicule pour cause qu'il n'avait plus de place et que mon véhicule ne roulant plus, il ne pourrait pas le garder.[/citation] C'est le danger de ces garages conseillés par les assureurs. Le manque de place est à mon sens un mauvais prétexte pour ne pas conserver une épave. [citation] Ainsi, mon véhicule a été ramené chez moi sur recommandations de mon assurance qui m'a dit que l'expert viendrait sur place chez moi[/citation] si l'expert était passé chez vous la première fois les frais du 2ème remorquage auraient été évités, plus l'amende.

Par LRAR vous réclamez ces frais supplémentaires à votre assureur, plus une indemnisation d'immobilisation de 10€ à 15€ jours

[citation] que mon véhicule est économiquement irréparable et que sa valeur est estimée à 300 euros[/citation] si vous avez accepté vous avez dû remplir un certificat de cession à l'assureur.

Vous pouvez ainsi demander par LRAR ou la suspension de votre contrat ou la résiliation. en joignant copie de cet acte de cession. Auquel cas, il faudra faire opposition à votre banque de tous prélèvements.

Par **cmel**, le **13/12/2012** à **15:04**

Merci beaucoup pour la rapidité de la réponse et les conseils fournis. Je vais faire dès à présent la LRAR.

Je n'ai pas encore accepté la proposition de l'expert et il se trouve que ma banque c'est aussi mon assureur.

Cordialement